

1. Statut de la notification

2. Emetteur

Nom
 Numéro d'identification

3. Motif de la notification

4. Notification par

5. Personne(s) tenue(s) à notification

Nom	Adresse (pour entités juridiques)
SOCIETE FEDERALE DE PARTICIPATIONS ET D'INVESTISSEMENT - FEDERALE PARTICIPATIE-EN INVESTERINGSMAATSCHAPPIJ (abrégeé S.F.P.I. - F.P.I.M.)	Avenue Louise 32 boîte 4, 1050 Bruxelles
BELGISCHE STAAT/ETAT BELGE	Wetstraat 12 en Koloniënstraat 11, 1000 Brussel

6. Cédant(s) des droits de vote (A remplir uniquement lorsque l'article 7 de la loi du 2 mai 2007 est d'application)

Nom	Adresse (pour entités juridiques)

 Veuillez compléter "Part II" pour les coordonnées des personnes visées aux rubriques 5 et 6

Part II

7. Date de dépassement de seuil

 (DD/MM/YYYY)

8. Seuil franchi (en %)

 Si la participation est tombée en dessous du seuil minimum, il vous est loisible de ne pas donner de données chiffrées à la rubrique 10

9. Dénominateur

 Veuillez compléter le dénominateur avant d'introduire les détails

10. Détails de la notification

A) Droits de vote	Notification précédente	Après la transaction			
	# droits de vote	# droits de vote		% de droits de vote	
Détenteurs de droits de vote		Attachés à des titres	Non liés à des titres	Attachés à des titres	Non liés à des titres
Etat belge		0	0	0,00%	0,00%
SFPI-FPIM		6.715.483	0	7,29%	0,00%
Sous-total		6.715.483		7,29%	

TOTAL

6.715.483

0

7,29%

0,00%



Commencer d'abord par les "groupes" de détenteurs, ajouter les sous-totaux par Σ , puis terminer par les détenteurs seuls.

Pour les "groupes", commencer par la personne physique ou entité juridique détenant le contrôle ultime. Les totaux, les sous-totaux et les % seront mis à jour après avoir utilisé la touche **ICALCULERI** ci-dessous.

B) Instruments financiers assimilés	Après la transaction						
	Détenteurs d'instruments financiers assimilés	Type d'instrument financier	Date d'échéance DD/MM/YYYY	Date ou délai d'exercice ou de conversion DD/MM/YYYY ou Texte	# droits de vote pouvant être acquis en cas d'exercice de l'instrument	% de droits de vote	Règlement
							-
							+
TOTAL					0	0,00%	

 Les totaux ne seront mis à jour qu'après avoir utilisé la touche <CALCULER> ci dessous

TOTAL (A & B)		# de droits de vote	% de droits de vote
	CALCULER	6.715.483	7,29%

11. Chaîne complète des entreprises contrôlées par l'intermédiaire desquelles la participation est effectivement détenue (le cas échéant)

SFPI-FPIM est contrôlée à 100% par l'Etat belge.

12. En cas de droits de vote détenus suite à une procuration en vue d'une seule AG


Détenteur cessera de détenir/détiendra à nouveau 0 droits de vote à partir du (DD/MM/YYYY)

13. Information supplémentaire

Fait à

Le (DD/MM/YYYY)

Nom & qualité

Signature 

Signature 